

**2011/4118 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant de renouvellement 2011-2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Lyon et de l'avenant de renouvellement 2011-2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération lyonnaise** (Direction du Développement Territorial) (BMO du 19/12/2011, p. 2645)

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet d'adopter l'avenant de renouvellement du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Lyon et celui du Grand Lyon pour la période 2011-2014.

Cet avenant pour la Ville de Lyon est l'aboutissement d'un travail très important porté par la Direction du Développement Territorial et auquel ont contribué les services de droit commun et je veux les remercier pour la qualité du travail réalisé et leur engagement.

Je remercie également les Adjoints et Conseillers délégués pour leur contribution : Anne-Sophie Condemine, Céline Faurie-Gauthier, Najat Vallaud-Belkacem, Gérard Claisse, Yves Fournel, Georges Képénékian, Jean-Louis Touraine.

Les contrats initiaux portaient sur la période 2007-2009, prorogée une première fois en 2010, puis jusqu'au 31 décembre 2014. Je rappelle qu'en 2009, la Secrétaire d'Etat à la Politique de la ville de l'époque, Fadela Amara avait annoncé une nouvelle contractualisation sur une nouvelle géographie prioritaire, avec la publication notamment d'un livre vert posant les questionnements sur les types de territoire, le contour thématique, le mode d'intervention, la gouvernance.

Pour préparer cette nouvelle contractualisation annoncée, nous avons engagé deux démarches : l'une sur l'évolution de la géographie prioritaire, l'autre sur le bilan des projets de territoires et l'évaluation des volets thématiques du contrat.

Concernant la géographie prioritaire : nous avons croisé les données statistiques à l'échelle de chaque iris de la Ville de Lyon, avec l'expertise d'usage des Conseils de quartier, des Comités d'Intérêt Locaux et des élus d'arrondissement. Cette démarche a permis d'abord de confirmer la géographie prioritaire actuelle, mais également de partager cette connaissance et cette analyse avec les acteurs mobilisés au cours de cette concertation.

Des quartiers ont émergé, ils sont aujourd'hui pris en compte dans les politiques de droit commun de la ville, à défaut d'avoir été intégrés à la géographie prioritaire de la politique de la ville, l'Etat ayant finalement renoncé à modifier cette géographie prioritaire. Par ailleurs, le travail de bilan et d'évaluation a permis de mesurer les acquis et les résultats positifs confortés par les enquêtes écoutes habitants, dont la tendance générale est à la perception d'une amélioration de la situation des quartiers.

Aussi, nous avons souhaité que cet avenant ne soit pas seulement un avenant juridique de prolongement du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, mais bien un avenant qui intègre la richesse de ces travaux pour redonner du sens, revivifier le contrat. Donc, un avenant qui réaffirme notre ambition d'une politique de solidarité et de développement en direction des quartiers de la géographie prioritaire, qui s'inscrit dans la durée, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable de notre ville. Un avenant qui consolide une approche globale du développement des territoires, articulant urbain, social, économique, qui prend mieux en compte les enjeux environnementaux, qui renforce les logiques de développement social local et de participation des habitants et qui affirme plus fortement la lutte contre les discriminations.

Un avenant qui formalise davantage l'adaptation et la mobilisation des politiques locales de droit commun, en matière d'habitat, de gestion sociale urbaine de proximité, de développement économique, d'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle, d'éducation, de santé et d'accès aux soins, de prévention de la délinquance et de sécurité d'engagement des institutions culturelles pour l'accès à la culture.

Un avenant qui ne prendra tout son sens qu'avec l'actualisation des projets de territoire, conduit par les missions territoriales, une actualisation pour laquelle nous souhaitons engager une démarche de concertation, en lien avec les élus d'arrondissement, afin de finaliser les projets à l'été 2012.

Pour les quartiers des 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements, hors Duchère, qui ne sont pas couverts par une Mission territoriale, les projets de territoire s'appuieront sur une démarche de développement en appui sur les structures conventionnées, les centres sociaux et les MJC, piliers du développement social de ces territoires.

Enfin, cet avenant de renouvellement de Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour la période 2011-2014 intègre l'avenant expérimental pour le quartier de Mermoz. Je rappelle que début 2011, l'Etat a proposé à 33 quartiers au plan national, de s'engager dans une démarche expérimentale de mobilisation des moyens de droit commun sur trois thématiques : éducation, emploi, sécurité.

Trois quartiers de l'agglomération étaient concernés : les Minguettes à Vénissieux, la Saulaie à Oullins et Mermoz à Lyon. Le Préfet délégué pour l'Egalité des Chances a souhaité proposer deux autres territoires : Rillieux la Pape et Vaulx-en-Velin et élargir à des thématiques supplémentaires : celles de la santé, de la culture, de la gestion sociale urbaine de proximité. Avec le Vice-Président du Grand Lyon, Maurice Charrier et les élus des communes concernées, nous avons décidé de dire « Chiche ! » et de nous engager dans cette démarche, puisque depuis des années nous dénonçons l'insuffisance d'engagement du droit commun sur les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Pour Mermoz, c'est un engagement supplémentaire de 118.000 € de l'Etat et autant pour la Ville de Lyon, qui se traduit sur le volet « Education », par le maintien des moyens de l'Education nationale, pour l'accompagnement des élèves en difficulté, le renforcement de l'apprentissage de la langue française, l'adaptation des périmètres scolaires pour renforcer la mixité sociale. Sur le volet Sécurité Prévention, la mise en place d'un chantier permanent d'insertion, la mise en place de patrouilleurs de la Police nationale, le maintien du financement de l'Etat pour l'ALTM et l'intervenant social du Commissariat.

Sur la santé, la création d'un poste de médiateur sur la santé mentale, la pérennisation des moyens pour mobi-seniors, la démarche participative pour construire des projets santé, la mise en place d'une maison pluri professionnels de santé. Sur l'emploi, un accompagnement renforcé pour 200 personnes du quartier de Mermoz, pour la culture, un poste de médiateur culturel et l'accueil en résidence de la Compagnie Théâtre du Grabuge à la MJC Laënnec.

Sur la gestion sociale urbaine de proximité, c'est la signature d'une convention globale de gestion de la propreté sous maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon.

Outre l'ambition amoindrie de la part de l'Etat dont l'engagement s'apparente plus à un maintien des moyens actuels, nous regrettons par ailleurs le refus de l'Education Nationale d'intégrer l'action passerelle de scolarisation des deux ans des enfants pourtant prévue par les textes pour les quartiers en zone urbaine sensible.

Enfin, l'avenant de renouvellement du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2011-2014 ne prévoit aucun engagement financier de l'Etat, et pour l'année 2012, une nouvelle baisse du budget de la politique de la ville est d'ores et déjà prévue aboutissant à une diminution de 30 % des crédits de l'Etat en 3 ans.

Pour autant la commission a donné un avis favorable à cet avenant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour la période 2011-2014.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement :  
Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ces avenants marquent effectivement une adaptation et une mobilisation plus importante des politiques locales dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale. Hormis ces modifications, les territoires prioritaires restent inchangés.

Nous regrettons effectivement, ce statu quo. Le comité interministériel des villes avait pourtant lancé en 2009 une large concertation sur la révision de la carte de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Cette concertation s'adressait à tous les partenaires de la politique de la ville. Elle s'appuyait sur un « livre vert », dressant un état de l'existant en matière de zonage et de contractualisation et présentant un large éventail d'hypothèses sur la méthode de priorisation des quartiers et sur l'amélioration de la contractualisation.

A Lyon, où 18 % de la population vit dans un quartier CUCS, un travail fin d'analyse a été fait dans ce cadre. Il a mobilisé les services municipaux, les Conseils de quartier, les CIL, les acteurs locaux et les mairies d'arrondissement. Il a permis d'examiner la pertinence de l'actuelle géographie prioritaire et de mettre en évidence de nouveaux territoires cumulant aussi des difficultés.

Ces travaux n'ont malheureusement pas abouti. Par une décision nationale, en mai 2010, la révision de la géographie prioritaire a été reportée sine die.

Aujourd'hui, on en reste à une architecture particulièrement complexe. Trop complexe, à deux reprises (2007 et 2008), la Cour des comptes a insisté sur la nécessité de simplifier cette territorialisation afin d'en améliorer la lisibilité.

Outre l'absence de lisibilité, cette architecture conduit à un certain nombre d'effets pervers. Elle crée, bien évidemment, des effets de frontière et elle nuit à la responsabilisation des acteurs locaux en ne prenant pas en compte les spécificités locales.

Une étude de l'INSEE Rhône-Alpes de 2010 disait textuellement que « les espaces de précarité et les quartiers de politique de la ville ne coïncident pas toujours ». Sur Lyon, trois groupes de quartiers ressortent en précarité sans être classés parmi les quartiers prioritaires. Il s'agit, selon cette étude, des quartiers Bellecombe–Charmettes à la frontière du 6<sup>e</sup> arrondissement et de Villeurbanne, du Sud de Perrache dans le 2<sup>e</sup> arrondissement et de Gorge de Loup dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Du redécoupage de la géographie prioritaire dont personne ne nie la nécessité devrait découler une réaffectation plus efficace des moyens de la politique de la ville.

Il faut en effet, un changement de logique, rompant avec le zonage actuel, pour entrer dans une véritable logique de contractualisation. Cette révision doit corriger l'indice synthétique qui sert à mesurer le poids des difficultés d'une ville car il n'est plus adapté. Il a des villes riches qui doivent faire face à d'énormes charges et d'autres un peu moins. Les critères d'évaluation doivent être plus pertinents. Il serait en effet, vain de concevoir une nouvelle géographie sans remettre en cause l'évaluation de la fragilité sociale d'une commune ou d'un quartier.

Les urgences ne sont pas les mêmes selon les endroits. Adapter les outils à la situation de terrain est indispensable. Il n'est pas

obligatoire que chaque commune ou chaque quartier disposent des mêmes outils, puisque les problématiques ne sont pas les mêmes.

Tout cela est impensable aujourd'hui. Mais au-delà, c'est l'ensemble de la politique de la ville qu'il faut revoir. Elle est à bout de souffle. Les derniers chiffres 2011 de l'Observatoire national des zones sensibles sont inquiétants. Ils montrent des difficultés accrues d'accès à l'emploi : 20,6 % de chômage pour les 15-59 ans dans ces zones, soit deux fois plus que pour le reste du territoire.

Il faut remettre la politique de la ville en question, l'améliorer, la perfectionner pour qu'elle atteigne enfin son véritable objectif qui est de sortir les quartiers de la précarité. Les deux maires d'arrondissement Lyon Divers Droite sont volontaires pour travailler à nouveau dans ce sens. Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous allons adopter et autoriser la signature de l'avenant de renouvellement du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Lyon pour la période 2011-2014.

Sur la question de son financement, les perspectives de crédits pour 2012 s'élèvent à 548 millions d'euros et il est vrai que depuis quelques années, les crédits « politique de la ville » sont en réduction.

Près de 60 % de cette réduction, c'est-à-dire, presque 50 millions d'euros résultent de la baisse des compensations d'exonérations de charges sociales dans les zones franches urbaines car en raison de la réforme opérée de la taxe professionnelle notamment, cela rend les ZFU moins attractives.

Cette diminution des crédits résulte également de l'application de la règle des moins 10 % sur les dépenses de fonctionnement et d'intervention qui avait été prévue par le Premier ministre et là aussi nous assumons cette diminution, en l'expliquant et en opérant les réformes qui permettent avec autant d'argent, voire moins, de continuer à rendre l'action publique efficace.

Sur la géographie prioritaire, beaucoup de choses ont été dites. Je ne reviendrais pas plus dessus, mais l'élargissement du territoire risque d'amener au saupoudrage des actions, sauf à augmenter de façon considérable les budgets sans les crédits qui vont avec.

Pour cette raison et puisque nous avons un peu plus de temps pour réfléchir à cette question là, s'il est vrai qu'un certain nombre de territoires présentent des caractéristiques qui leur permettraient de rentrer dans la politique de la ville, j'attire votre attention sur le risque d'éparpillement.

Je voudrais également parler des actions. Ce que vous appelez dans votre délibération militante un appauvrissement et un manque d'ambition, puisque je crois que c'est une des premières fois que dans une délibération qui nous est présentée, il y a un jugement aussi politique de la politique nationale, avec l'utilisation du « je », un petit peu plus loin, je me suis demandé si cela était tiré d'un discours militant mais j'ai été assez surpris par cette phrase là.

C'est tout simplement la volonté de l'Etat d'arrêter le saupoudrage et d'avoir un contrat urbain plus concret, plus court et plus opérationnel. Les champs d'intervention sont déjà immenses : éducation, emploi-insertion, habitat, santé, développement économique, culture, sécurité, prévention de la délinquance ! Tant de domaines qu'il faut déjà essayer de bien appréhender, notamment avec l'aide des deux principaux acteurs de la politique de la ville : l'ACSE et l'ANRU et d'ailleurs, sans l'ANRU, jamais la Duchère n'aurait pu connaître les modifications qu'elle connaît. Vous avez une fâcheuse tendance à oublier de le souligner et à vous approprier un peu seul la modification à la Duchère, mais sans l'engagement de l'Etat, vous n'auriez pas pu faire grand-chose. Il en est d'ailleurs de même de l'engagement du Conseil général du Rhône, puisque le programme sur la Duchère de l'OPAC du Rhône est également extrêmement important.

C'est donc, de la part de l'Etat et de notre part, une volonté de bouger, de s'adapter à la réalité et de ne pas rester figé. Notre ambition, c'est de continuer à travailler pour rendre efficaces les actions menées sur ces territoires. Et il s'agit surtout d'agir efficacement pour que les personnes concernées puissent voir leur situation personnelle s'améliorer, car c'est le seul objectif que nous poursuivons. Et pour pouvoir être efficace et améliorer la situation des personnes concernées, il faut évaluer. C'est au regard des actions entreprises et de leurs résultats que l'on pourra améliorer les choses.

Pour sa part l'Etat continue d'expérimenter. C'est un des projets de la convention, puisque Lyon et l'agglomération lyonnaise feront partie de cette expérimentation avec le quartier Mermoz. Et il innove également en introduisant un volet « développement durable ».

Alors, oui nous assumons qu'y compris dans ce domaine, il faille faire des économies et donc mieux cibler la dépense publique et chercher à la rendre plus efficace.

Il ne s'agit pas d'un manque d'ambition, mais de pragmatisme. Je sais que certains candidats « rêveurs » promettent la « lune » aux Français avec de l'argent qu'ils n'ont pas ! Pour notre part, nous nous attachons à une gestion rigoureuse, à l'efficacité en permanence mesurée pour permettre aux femmes, aux hommes et aux enfants de ces quartiers de voir leur condition personnelle améliorée.

Mme FAURIE GAUTHIER Céline, Conseillère municipale déléguée : Monsieur le Maire, chers Collègues, en ligne de mire de cet avenant de la politique de la Ville, l'enjeu c'est la mixité. C'est surtout réussir la mixité dans ces quartiers qui accueillent parfois, de nouveaux habitants.

Je voudrais en témoigner et l'illustrer. Dans le quartier Sœur Janin, dans le 5e, habitent Maria, Kevin et Abdel. C'est un petit quartier de logement social à côté du Point du Jour. Ils sont en classe de 3e et doivent faire un stage en entreprise, obligatoire, de 3 jours.

Abdel a trouvé un stage, oui, mais à Simply Market : au cœur de son quartier car au-delà, il ne connaît pas. Des Maria, des Kevin, des Abdel, nous en connaissons tous. L'enjeu de la mixité dans ce cas, c'est que ces jeunes trouvent des stages, mais surtout que les cadres des quartiers accueillent ces jeunes et j'ai noté que M. David, dans le 6e, était prêt à le faire.

Si la politique de la ville n'était pas là, qui organiserait cette rencontre improbable ? Nous avons engagé une mixité urbaine des logements de toutes natures, des services, des commerces et c'est indispensable. Elle existe dans certains quartiers, comme dans le centre, comme à la Guillotière. Elle est en construction à la Duchère, à Mermoz. Elle existe, elle est nécessaire, mais elle ne suffit pas.

Pour que ces quartiers deviennent des quartiers comme les autres, il faut créer cette rencontre entre les habitants. Le « bien vivre ensemble » ne se décrète pas, il faut l'accompagner. Et nous devons réussir cette mixité dans ces quartiers réinventés. C'est la condition pour que dans 15/20 ans, il soit évident pour tous d'habiter à la Duchère, à Mermoz, parce que ces quartiers ne se seront pas paupérisés, au contraire.

Alors comment faire aujourd'hui ? Il faut :

- faire des écoles de ces quartiers des pôles d'excellence (que Kevin, Maria, Abdel, mais Camille, Henri soient fiers d'y aller) ;
- desservir ces grands quartiers par le métro, le tramway... ;
- garantir la tranquillité des habitants dans un cadre de vie agréable ;
- créer les conditions de la rencontre.

Pourquoi ? Car c'est cela qui permet à ces jeunes d'avoir l'estime d'eux même, de réussir, de trouver du travail. Le meilleur exemple, c'est celui du défilé de la biennale de la danse qui permet de conjuguer à la fois l'excellence culturelle et la participation de ceux qui sont les plus éloignés de la culture, voire même les plus éloignés de la ville. C'est l'exemple aussi, de la maîtrise de l'Opéra qui accueille à Lyon des élèves des Minguettes chaque année.

La mixité, c'est aussi bien sûr construire encore plus de logements sociaux là où il en manque. La règle en impose 20 à 25 % dans les programmes neufs, c'est une excellente mesure. Cela crée de nouvelles organisations urbaines, de nouvelles cohabitations. Il faut cependant observer et accompagner ces transformations.

Pour ces jeunes, pour qu'ils se sentent partout chez eux à Lyon, nous sommes convaincus qu'il faut une présence de la Ville et de ses partenaires. Il faut aussi qu'on les aide à devenir acteurs de leurs propres vies, c'est le sens que nous donnons à la politique de la Ville par la signature de cet avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je ne chercherai pas à paraphraser le rapport et l'intervention de Louis Lévêque que le Groupe GAEC partage. Je n'interviendrai que sur trois points : le volet éducatif, l'avenant sur Mermoz et l'avenir de la politique de la Ville.

Le volet éducatif du CUCS reprend les principes du Projet Educatif Local et de la convention sur le temps scolaire avec l'Inspection Académique que nous allons aborder tout à l'heure. Il est basé sur une vision transversale des temps de l'enfant et se donne pour objectif de réduire les écarts avec les autres quartiers et donc de lutter contre toutes les inégalités et discriminations. Ce volet est marqué depuis 2001 par la mobilisation forte du droit commun par la ville et par des actions spécifiques comme le programme de réussite éducative depuis 2005 et l'Internat Favre.

Le nombre d'équipes de réussite éducative pluri-professionnelle dans les écoles et collèges progresse et se généralise. L'action contre le décrochage se développe. La démarche de coéducation avec les parents avance avec les lieux « accueils parents enfants ».

Pour mesurer l'évolution des écarts entre territoires, nous nous sommes mis d'accord avec l'Inspection Académique, pour travailler sur une série d'indicateurs partagés dans le cadre d'une action globale d'évaluation qualitative et quantitative. Dans le même temps, la Ville et l'Inspection Académique seront attentives à bien articuler les projets d'écoles et d'établissements avec les projets plus globaux et transversaux de chaque territoire.

En effet, si l'école doit remplir sa part de travail, elle ne peut pas tout et son action sera d'autant plus efficace que nous avancerons sur le logement et les équipements publics, la santé, la culture, les politiques pour l'égalité, etc...

Nous serons, enfin, particulièrement vigilants sur deux points :

- la participation et l'association des parents aux actions,

- et le travail collectif et transversal des professionnels de toutes les institutions.

Un mot sur le quartier Mermoz qui fait l'objet d'un traitement particulier. Je dois l'avouer, étant donné la mobilisation locale des équipes de la Ville et de celles de l'Etat, nous sommes vraiment déçus du résultat et de la faiblesse des moyens supplémentaires, au-delà des discours.

La bonne volonté de la Préfecture n'est pas en cause, mais les moyens de l'Etat ne sont pas au rendez-vous. Je regrette, en particulier, son refus sur les structures et actions passerelles entre petite enfance et maternelle ou le recul sur les RASED ou la formation initiale et continue des enseignants.

Visiblement, les deux collèges du secteur, en particulier le collège Mermoz en difficulté, demanderaient des décisions structurelles fortes avec un projet commun, une sectorisation commune, une direction commune et des moyens exceptionnels en adultes supplémentaires pour la gestion de la vie scolaire et la sécurité, pour l'ouverture hors temps scolaire en particulier sur les vacances. La mesure de l'urgence n'est pas à la hauteur des enjeux. Je n'ai pas le temps d'évoquer d'autres sujets, mais le résultat est là !

Alors, nous approuverons le rapport et l'avenant annexé, mais nous regrettons le manque d'ambition et de volonté politique nationale du gouvernement. Nous pouvons estimer qu'on revient de loin après les tentatives de remise en cause globale de la politique de la Ville et de la géographie prioritaire ces dernières années. Nous prenons acte de la prolongation du CUCS jusqu'en 2014 et de la préservation du cadre de travail commun avec l'Etat. Mais nous sommes inquiets du non engagement global de la Région, de la quasi absence concrète du Département malgré sa signature de principe et des menaces sur les engagements financiers de l'Etat dans le contexte global de crise financière, économique et sociale.

Nous osons espérer qu'une fois passées les prochaines élections nationales de mai et juin 2012, le renouvellement jusqu'en 2014 ne sera pas remis en cause pour tous les territoires ou certains d'entre eux.

Enregistrons donc aujourd'hui cet avenant, mais restons très vigilants dans les mois qui viennent. Nous souhaitons que le débat national qui commence, porte aussi sur une priorité réelle à ces territoires pour plus de justice et d'égalité. Il n'y aura pas de sortie de crise en laissant de côté ces populations !

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, je tiens à souligner l'importance de cet avenant, qui nous permet de prolonger le plan d'actions du Contrat Urbain de Cohésion

Sociale jusqu'en 2014 et de partager avec nos partenaires les axes de travail que nous devons poursuivre.

Sur le quartier Mermoz, cet avenant comprend également –à la demande de l'Etat- une proposition d'expérimentation dont l'objectif est de renforcer ce plan d'actions. L'enjeu est bien ici de mobiliser davantage, sur les différentes thématiques -elles ont été citées-, à savoir l'éducation, la sécurité-prévention, la santé, la culture et l'emploi, notamment les moyens de droit commun existants.

Su le volet « emploi », l'une des priorités retenue, consiste à développer des projets économiques nouveaux qui concourent à l'évolution de ces territoires et qui profitent également –et directement- à leurs habitants :

- d'une part, à ceux qui recherchent un emploi,
- et d'autre part, à ceux plus en difficultés, qui s'inscrivent dans une démarche d'insertion professionnelle.

Ceci est aujourd'hui possible, dans la continuité du précédent plan d'actions, grâce à l'antenne de proximité de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon implantée à Mermoz qui permet à la fois :

- une forte synergie d'objectifs, d'actions et de moyens avec la présence du service public de l'emploi,
- et une capacité d'intervention auprès des publics, c'est-à-dire en valorisant la proximité.

C'est dans ce cadre, et suite à l'évaluation du plan d'action mené ces dernières années, que les partenaires ont souhaité mettre en place une expérimentation en faveur des personnes les plus en difficultés.

Il s'agit là de considérer et de renforcer les moyens pour prendre en compte l'ensemble des situations –à la fois sociales et privées- de personnes qui souvent, ne parviennent pas à réaliser les démarches et les étapes nécessaires pour accéder à un emploi.

M. Havard est parti, mais je suis étonnée quand il parle de saupoudrage, car moi je parlerai plutôt d'une politique « stop and go » car sur cet avenant l'Etat nous dit « allez-y, expérimentez » mais il ne met pas les moyens supplémentaires. Il nous dit encore « prenez des emplois jeunes » et d'une année sur l'autre, cela n'est plus possible. Cette politique est très compliquée à mener dans ce contexte.

M. Havard dit aussi que l'on promet « la lune aux Français », je trouve cela insultant pour les personnes de ces territoires puisque, dans le cadre de l'avenant expérimental, ce sont près de 200 personnes, jeunes et adultes, repérées par les acteurs du territoire, qui bénéficieront d'un appui spécifique, ajusté à leurs particularités. L'objectif est de les accompagner et de les soutenir tout particulièrement sur leur motivation à s'engager,

ainsi que sur le contenu et les étapes de leur projet professionnel pour leur permettre d'avancer dans leurs parcours vers l'emploi, aujourd'hui bloqué.

Ainsi, au regard du contexte économique actuel et de la qualité des actions déployées collectivement sur ces territoires, notamment grâce à l'engagement fort de la Ville de Lyon, nous soutiendrons sans hésitation cet avenant.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, la crise que nous connaissons depuis 2008 et qui s'aggrave impacte plus particulièrement les populations modestes en situation de précarité habitant souvent les quartiers populaires de notre ville.

Nous voulons fortement réaffirmer la pertinence de la politique de la ville comme une politique publique de solidarité, garante de la cohésion et du développement des territoires de notre ville et de notre agglomération.

Depuis 30 ans, cette politique a fait l'objet de multiples évaluations, rapports parlementaires, rapport de la Cour des Comptes. Echec pour les uns, réussite pour les autres.

Pour nous, c'est toujours la vie qui tranche : en 2005, quand le Gouvernement réduit de 30 % le budget de la politique de la ville, les banlieues s'embrasent. Dès 2006, ce budget est ramené à la hauteur de celui de 2004. Quand Fadela Amara annonce en 2009 une révision de la géographie prioritaire pour la réduire massivement, les élus, les maires ont réagi vivement conduisant le Gouvernement à renoncer à la modifier.

A partir de quelques expériences (la Duchère ou Vaulx-en-Velin) on peut affirmer que la politique de la ville ça marche quand elle est associée aux projets urbain, social, économique ; ça marche quand les politiques publiques de l'Etat et des Collectivités se mettent au service d'un projet de territoire en capacité de mobiliser l'investissement privé, l'énergie des forces associatives, d'associer les habitants à la transformation de leur ville, de leur quartier.

L'idée selon laquelle la pauvreté serait diffuse ne repose sur aucune étude sérieuse. Tous les rapports nationaux, régionaux, départementaux des zones urbaines sensibles montrent la persistance des écarts de situation de vie des quartiers populaires en politique de la ville avec celles des autres territoires. Si la pauvreté était diffuse, la part des populations ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, varierait peu d'un type de territoire à l'autre. Or, non seulement la grande pauvreté est près de trois fois plus importante en ZUS mais elle y augmente plus vite.

Ainsi, dans notre agglomération et notre ville, persistent des inégalités territoriales fortes de distribution de la pauvreté. De la persistance, voire de l'aggravation de ces écarts, certains en concluent à

l'échec de la politique de la ville. C'est oublier que lorsqu'on compare les indicateurs sur un quartier entre deux périodes, ce ne sont plus les mêmes habitants puisque chaque année, 10 % de la population se renouvellent. Souvent, ces territoires ont une fonction d'accueil de la population nouvellement arrivée de jeunes en début de parcours résidentiel, de rebond social après un accident de la vie. Et ceux qui ont bénéficié des actions de la politique de la ville quittent les quartiers.

Ainsi, ce constat de la persistance des écarts s'il est cinglant ne remet pas en cause la politique de la ville dans ses fondements et tout particulièrement, celui d'une géographie prioritaire. De la même manière, l'idée que ce serait le classement dans la géographie prioritaire qui stigmatiserait les quartiers ne résiste pas à la réalité : les Pentès de la Croix-Rousse et la Guillotière sont deux quartiers de Lyon parmi les plus attractifs de notre ville et ils sont classés en ZUS depuis bientôt 20 ans. Ce n'est jamais le thermomètre qui donne la fièvre ! Ce qui stigmatise, c'est la situation insupportable que vit une part considérable des habitants de ces quartiers conjugués à l'absence de l'insuffisance des politiques publiques.

La question des quartiers populaires n'est pas plus une question à traiter en annexe de nos politiques publiques locales et nationales, que ces quartiers ne sont aux marges de la société. C'est tout le contraire. Ils cristallisent les conséquences des politiques menées notamment par ce Gouvernement en termes de casse sociale, de mise en cause des services publics, d'emploi et de mise en pièces du Code du Travail, du logement, des bas salaires... Bien sûr, il faut des crédits mais il faut aussi un changement profond de perspectives.

Nous attendions des orientations ambitieuses pour la politique de la ville. Elles étaient promises mais les moyens qu'alloue l'Etat sont toujours en baisse !

Ce combat, Monsieur le Maire, ne doit pas être seulement celui de l'Adjoint et des élus d'arrondissements. J'ai entendu aujourd'hui que nombreux étaient ceux qui mèneraient ce combat et ce combat est celui de tous les élus de notre Majorité.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)